

## DÉCLARATION DES PERFORMANCES ATOUT PRO – DOP N°030



1. **Code d'identification unique :**  
ATOUT PRO COLLE CARRELAGE AMÉLIORÉE
2. **Numéro de type, de lot, cu de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction conformément à l'article 11, paragraphe 4 :** Voir emballage : nom du produit, date de fabrication, numéro de lot, centre de fabrication.
3. **Usages ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :**  
Mortier-co le amélioré destiné à la pose de carrelage.
4. **Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 :**  
Groupe Samse, 2 Rue Raymond Pitet, F-38100 GRENOBLE, Tél. 04 76 85 78 18
5. **5 Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2 :**  
Non applicable
6. **Le ou les systèmes d'Evaluation et de Vérification de la Constance des Performances du produit de construction conformément à l'annexe V :**  
Niveau 3
7. **Organisme notifié :**  
Le L.G.A.I Technological Center S.A laboratoire notifié n°0370 a réalisé la détermination du produit type sur la base d'essais de type selon le système 3 et a délivré un rapport d'essai.
8. **8 Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée :** Non applicable
9. **Performances déclarées :**

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées
Réaction au feu	Classe E	EN 12004-1 : 2017
Dégagement de substances dangereuses	Voir FDS	
Adhérence :		
- Adhérence initiale par traction	≥ 1,0 N/mm <sup>2</sup>	
Durabilité pour :		
- L'adhérence par traction après vieillissement thermique	≥ 1,0 N/mm <sup>2</sup>	
- L'adhérence par traction après immersion dans l'eau	≥ 1,0 N/mm <sup>2</sup>	
- L'adhérence par traction après cycles de gel-dégel	≥ 1,0 N/mm <sup>2</sup>	

10. **Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées au point 9**

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé le 24/04/2025, à Grenoble, pour le fabricant et en son nom par :

M Stéphane Jourdan, Directeur des achats Groupe SAMSE

